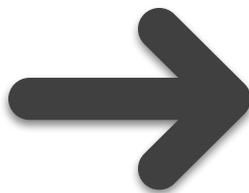


du mercredi



au vendredi



Mardi 23 septembre 2025,

Conformément aux articles L 2511-1 et suivants du Code du Travail, nous vous informons que nous lançons un appel à la **GRÈVE RECONDUCTIBLE** concernant l'ensemble des agents de la CPAM de l'Oise à compter du **LUNDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025 00h00** jusqu'au **VENDREDI 30 JANVIER 2026 inclus, minuit**. Ce mouvement à l'initiative du syndicat **SUD Protection sociale de l'Oise** prendra la forme d'un arrêt de travail selon les modalités suivantes :

- ▶ soit grève sur l'ensemble de **la journée** ;
- ▶ soit grève sur **une demi journée (le matin ou l'après-midi)** ;
- ▶ soit grève de **55 minutes**.

### LES RAISONS DE LA COLÈRE & DE LA GRÈVE :

#### UNE REVALORISATION DE LA VALEUR DU POINT INDÉCENTE !

Depuis la hausse faramineuse de 3,5% de notre valeur du point le 1<sup>er</sup> octobre 2022 (sans aucune rétroactivité), une hausse de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, les agents de l'Institution attendent toujours que leurs salaires rattrapent - a minima - l'inflation constatée en 2022 (+5,2%), en 2023 (+4,9%), en 2024 (+2%) et celle constatée jusqu'à présent en 2025 (+0,9%). Par la grève, nous exigeons d'être respecté, et d'avoir des salaires décents !

#### LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE QUI OUBLIE 70% DU PERSONNEL !

**L'UCANSS n'a donc accordé qu'une augmentation générale de 3 points** soit environ **+ 17 € nets par mois** ! Pour un salaire au SMIC (environ 1 400 € nets / mois), cela représente une **augmentation de 1,2%**. Cela ne compense même pas l'inflation de 2024 ! Honteux !

Par ailleurs, **de nombreux salariés s'estiment lésés et humiliés par la manière dont la direction de la CPAM de l'Oise a mis en œuvre cette nouvelle classification** : leur niveau de reclassement ne correspondant aucunement aux compétences développées et mobilisées depuis des années dans la tenue de leur emploi.

Le Délégué Syndical,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Favre'.

Cédric **FAVRE**